

PROJET D'OBTENTION D'UN STATUT DE PAYSAGE HUMANISÉ

SAINT-MATHIEU-DU-PARC
Consultations publiques – 30 et 31 mai 2026

Présentation

Je suis résident de Saint-Mathieu-du-Parc depuis septembre 2004, plus précisément sur les rives du lac Souris. Depuis mon arrivée, je me suis impliqué dans la communauté, d'abord sur des dossiers liés à l'environnement et au développement durable, puis comme conseiller municipal.

Ma formation est multidisciplinaire et je possède plus de 40 ans d'expérience en environnement et en génie écologique.

Je souhaite expliquer pourquoi **je suis contre le projet de Paysage humanisé**, tout en réaffirmant clairement que **je suis pour la protection de notre environnement**.

Un projet sans justification concrète ni bénéfices démontrés

À ce jour, aucune justification solide n'a été présentée pour expliquer pourquoi Saint-Mathieu aurait besoin d'un statut de Paysage humanisé. Aucun problème environnemental local n'a été identifié, aucune menace réelle n'a été démontrée, et aucun avantage tangible pour les citoyens n'a été clairement établi.

En revanche, ce projet introduirait **une nouvelle couche de contraintes réglementaires**, sans que leur nécessité ou leur efficacité n'aient été démontrées.

Le cadre légal actuel est déjà suffisant

Les lois et règlements existants — provinciaux, municipaux et ceux encadrant les milieux humides, les rives, l'urbanisme et la foresterie — sont **amplement suffisants** pour protéger notre territoire, **à condition d'être appliqués correctement et avec discernement**.

Avant d'ajouter de nouvelles règles, il faudrait d'abord s'assurer que les règles actuelles sont bien comprises par tous (citoyens, conseillers et employés municipaux), bien appliquées et expliquées.

L'environnement de Saint-Mathieu est en excellente santé

Rien n'indique que notre territoire est dégradé ou menacé.

Lacs

Nos lacs sont des indicateurs fiables de la santé écologique de notre territoire.

Les données disponibles montrent une **qualité de l'eau exceptionnelle**. Aucun signe de détérioration n'a été observé.

Forêts

Nos forêts couvrent environ **95 % du territoire**, dont plus de la moitié est constituée d'arbres de plus de 4 mètres. Elles soutiennent une biodiversité riche et stable.

Les impacts significatifs sur la biodiversité apparaissent lorsque **40 à 50 % d'un territoire forestier est perturbé par la coupe** (Environnement Canada).

Nous en sommes donc **très loin**.

Un projet qui s'apparente à une aire protégée sur terrains privés

Le terme « Paysage humanisé » est présenté comme rassurant, mais il s'agit essentiellement d'une **aire protégée sur des propriétés privées**. Or, selon le MELCCFP, un tel projet **doit obligatoirement être porté et soutenu par la communauté**.

Ce n'est pas le cas ici, sinon nous n'en serions pas là.

Il est légitime de s'interroger sur les **ressources importantes** investies dans ce projet alors qu'aucune démonstration d'intérêt collectif n'a été faite, et que l'initiative semble provenir d'un groupe restreint et intéressé, plutôt que d'un mouvement citoyen.

Un processus qui a divisé plutôt que rassemblé

Le développement du projet a été, malheureusement, un échec sur le plan social et démocratique. Au lieu d'être un projet rassembleur, il a semé la division.

Les règles élémentaires de communication et de transparence n'ont pas été respectées :

- Réunions d'information présentées comme des consultations, mais sans réelle participation citoyenne,

- Adoption de règlements alignés sur le projet **avant même** d'obtenir un mandat clair de la population,
- Absence totale d'acceptabilité sociale.

Un projet environnemental ne peut réussir **contre** les citoyens. Il doit se construire **avec** eux.

Oui à la protection de l'environnement, mais pas de cette manière

À ma connaissance, personne à Saint-Mathieu n'est contre la protection de l'environnement. Mais le projet d'aire protégée sur terrains privés, tel que présenté, **n'est pas justifié, n'est pas adapté à notre réalité, et ne repose sur aucune donnée environnementale locale démontrant un besoin réel.**

Il s'appuie sur des arguments généraux, des opinions et des extrapolations déconnectés de la situation spécifique de Saint-Mathieu.

Une alternative constructive et réaliste

Il est temps de mettre fin à ce projet et de revenir à une démarche saine, transparente et participative.

Je propose :

1. **Créer un comité consultatif en environnement**, chargé de rédiger une **Politique de développement durable** adaptée à notre territoire et fondée sur les connaissances que nous avons de Saint-Mathieu.
2. Une fois cette politique adoptée, ce comité pourrait travailler **avec le Comité consultatif en urbanisme** pour revoir l'ensemble des règlements municipaux et les ajuster en fonction de cette politique.
3. Cette démarche devrait suivre les étapes normales de **consultations publiques**, avec une réelle participation citoyenne.

C'est une approche simple, logique, démocratique et efficace.

Ce qu'il faut retenir

Les citoyens de Saint-Mathieu ne sont pas contre la protection de l'environnement.

Les meilleurs gardiens de l'environnement, ce sont les citoyens eux-mêmes, lorsqu'ils sont impliqués, informés et respectés.

La réglementation contraignante n'est pas l'outil le plus efficace pour protéger un territoire. **La communication, la transparence et la conscientisation le sont.**

Bien que non fondée, l'intention initiale du conseil précédent à l'égard de la protection de l'environnement était peut-être louable, mais la manière de faire a été une erreur. Il est temps de corriger le tir et de repartir le tout sur des bases scientifiques, saines, inclusives et adaptées à notre réalité.

Conclusion

Personnellement je refuse que mon terrain fasse partie d'une quelconque aire protégée. Qu'une propriété privée devienne rétroactivement une partie d'une aire protégée sans le consentement des propriétaires est une aberration démocratique et fort probablement contestable légalement.

Pierre Bertrand, M.Sc.

510 chemin des Pionniers
Saint-Mathieu-du-Parc